

Image not found or type unknown



Travaux d'électricité qui doit payer ?

Par **londel**, le **30/01/2021** à **08:05**

Bonjour

Suite à une panne d'électricité, il est nécessaire de changer deux "va et vien" dans une pièce (coût environ 100 euros).

Ces petits travaux sont ils à la charge du locataire ou du propriétaire ?

Par avance, merci pour les réponses.

Cordialement.

J.L.

Par **youris**, le **30/01/2021** à **10:12**

bonjour,

le remplacement des interrupteurs fait partie des charges locatives selon le décret 87-712 donc à la charge du locataire.

salutations

Par **janus2fr**, le **30/01/2021** à **11:03**

Bonjour,

[quote]

Suite à une panne d'électricité, il est nécessaire de changer deux "va et vien" dans une pièce

[/quote]

Je ne vois pas bien le rapport entre une panne d'électricité et la nécessité de changer des interrupteurs. Comment une panne d'électricité peut-elle avoir endommager des interrupteurs ?

Par **londel**, le **30/01/2021** à **13:42**

Merci pour vos réponses